



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 20 février 2013

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 – Paris

Nos réf. : JMC/CJ-A
Objet : Préavis de grève.

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, la journée du 5 mars sera un temps fort de mobilisation contre l'accord interprofessionnel signé le 11 janvier dernier.

Les larges enjeux de cette mobilisation, notre combat continuel contre la précarisation de l'emploi conduisent, entre autres, l'UGFF – CGT à s'inscrire sans réserve dans cette initiative.

Dans le cadre de cette journée, différentes modalités de mobilisation seront à l'ordre du jour.

Des agents pourront choisir de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 05 mars 2013**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON